

Département

Des Pyrénées-Orientales

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 066-216601831-20260415-2026_26-DE



De la Commune de SAINT MARSAL

Membres du C.M.

En exercice : 7

Présents : 6

Suffrages exprimés : 6

Séance du 15 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze avril à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur METIVIER Guy, Maire.

Date de la convocation :
04 avril 2026

Présents : METIVIER Guy, BABYLON Martine, BONNEFOY Daniel, CADENE David, CHANTREL Magali, LE BARS Jocelyne,

Absent excusé : LLABOUR Fabrice

M. CADENE David a été nommé secrétaire de la séance.

Délibération n°2026-26 :
Demande d subvention :
Rénovation et mise en
sécurité dans les espaces
de loisirs suite à la
tempête Nils

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la tempête Nils et les suivantes ont causé des dégâts importants dans le village et notamment sur l'aire de jeux pour enfants et le terrain de tennis. Les chutes d'arbres ont endommagé des équipements, notamment le revêtement de sol sous les balançoires. Des grillages ont aussi été touchés, remettant en cause la fermeture et la protection de ces espaces. Des réparations doivent être entreprises rapidement, notamment pour assurer la sécurité des espaces, mais il faut aussi repenser l'ensemble des aménagements et rénover certains équipements anciens.

Le Maire propose de procéder aux réparations nécessaires au travers d'une opération intitulée « rénovations et mises en sécurité dans les espaces de loisirs, suite à la tempête Nils », pour un montant estimatif de 14 142,85 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide

- **d'approuver** le lancement de cette opération,

- **d'autoriser** le Maire à demander une aide la plus élevée possible auprès du Département,

- **d'inscrire** la dépense au budget 2026,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce projet.

.....
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Acte rendu exécutoire
Après remise en Préfecture



Le Maire
Guy METIVIER